

Procès-verbal

Bureau

13 février 2013

JS

L'an deux mille treize, le treize février à 14 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le six février, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Monsieur Dumas Benjamin	CA Est-Ensemble
Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Magnien Jean-François	Livry-Gargan
Monsieur Rouault Alain	Saint-Ouen
Monsieur Savat Gérard	CA Est-Ensemble
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA

Excusés :

Madame Deknudt Laetitia	CA Est-Ensemble
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Lotti Bruno	CA Est-Ensemble
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 heures 30.

Monsieur Savat est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du bureau du 21 novembre 2012.

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal.

Adhésion de Saint-Ouen à Plaine-Commune

Monsieur le Président explique que lors du prochain comité, il sera nécessaire d'installer les nouveaux délégués de Plaine-Commune suite à l'adhésion de Saint-Ouen à cette communauté. Il faudra donc réélire le Président, le Bureau, les membres de la CAO et les délégués du SITOM93 au SYCTOM. Vous trouverez ci-après la liste des délégués de Plaine-Commune au SITOM93, en gras figure les nouvelles désignations.

Titulaires	Commune	Suppléants
M. ROUAULT	Saint-Ouen	Mme GARNIER
M. DESBIENDRAS	Villetaneuse	M. AMEHO
M. MONINO	Aubervilliers	Mme HAMMACHE
Mme PONTHER	Ile-Saint-Denis	M. REDON
M. CARRE	Pierrefitte-sur-Seine	M. AKKAR
M. SANTOIRE	La Courneuve	M. MHOUDINE
M. GUENET	Epinay-sur-Seine	M. FLANDRIN
Mme KELLNER	Stains	Mme ABDERIDE
M. REBIHA	Saint-Denis	M. RIBAY

Monsieur le Président fait remarquer que de fait, monsieur Ros n'est plus vice-Président du SITOM93, puisqu'il ne figure plus dans la liste. Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, regrettent vivement que le syndicat n'ait été prévenu que ce jour de ces changements mettant monsieur Ros devant le fait accompli.

Participation du SITOM93 à la protection sociale complémentaire et prévoyance de ses agents.

Monsieur le Président rappelle que le SITOM93 a déjà délibéré pour s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à madame Saigne de Las-Heras qui explique, que suite à la consultation du personnel, le choix se porte sur la méthode de la labellisation. Dans ce cadre, l'employeur contribue au financement d'un contrat que choisit l'agent directement auprès d'une mutuelle ou d'un organisme privé habilité par un organisme certificateur. Compte tenu de la structure du syndicat, le Président a choisi la Labellisation et propose de financer à hauteur de 30 euros les contrats santé et prévoyance. Suite à une question de monsieur Savat, madame Saigne répond qu'il n'est pas possible d'appliquer un pourcentage de participation.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le principe de cette participation, à l'unanimité des membres présents.

Revalorisation des chèques déjeuner.

Monsieur le Président, sur ce point, explique que depuis 2002, la valeur des chèques déjeuner alloués aux personnels du SITOM93 n'a pas évolué. La participation de l'employeur est de 50%. Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau de porter cette valeur à 6 euros avec une participation de l'employeur de 60% .

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le principe de cette revalorisation, à l'unanimité des membres présents.

Congés pour ancienneté du personnel.

Monsieur le Président, suite à la demande du personnel, et à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres collectivités, propose de donner un jour de congé supplémentaire pour 5 années de travail dans la collectivité avec un plafond de 5 jours.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le principe de ce congé d'ancienneté, à l'unanimité des membres présents.

Approbation contrat photocopieur.

Sur ce point monsieur le Président donne la parole à monsieur Schlienger. Celui-ci explique que depuis 2008, le SITOM93 est équipé d'un photocopieur Xerox servant essentiellement à l'administration (lettre, rapport, dossiers divers). Étant en période de renégociation puisque le contrat était sur 5 ans, les services du SITOM93 ont étudié la possibilité d'avoir un copieur plus important permettant de faire en interne la Lettre du SITOM93 et le rapport d'activité.

Il est apparu que cette solution n'était pas financièrement viable. En effet, le choix a été fait de transmettre une partie de nos publications par mail et d'externaliser au meilleur coût ce qui doit être expédié par courrier. Par conséquent, le choix se porte sur la société Xerox pour un copieur multifonction 7545 correspondant au volume de papier produit par le syndicat.

Suite à une question de monsieur Mage, monsieur Schlienger explique que pour un cout financier identique, le nombre de photocopies couleurs forfaitaires est doublé, le cout des photocopies supplémentaires, c'est-à-dire non prise dans le forfait est faible (0,01 cts pour le noir et blanc et 0,087 cts pour la couleur).

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le nouveau contrat de location et de maintenance du photocopieur avec la société Xerox, à l'unanimité des membres présents.

Approbation contrat de téléphonie.

Concernant ce dossier, monsieur le Président laisse de nouveau la parole à monsieur Schlienger. L'installation téléphonique du SITOM93 date de 2004. Outre quelques dysfonctionnements, il est aujourd'hui intéressant d'avoir des forfaits incluant les appels illimités. Les services du syndicat se sont donc rapprochés d'Orange et d'une société privée proposant ce genre de service. La différence de prix étant peu significative entre les deux offres (moins de 50 euros par mois), le choix a été fait de garder Orange afin de bénéficier de leur expertise et de la sécurité de leur réseau.

L'offre comprend le changement de l'intégralité des téléphones fixes et du PABX (central téléphonique). La location de ce matériel, entretien compris, est de 123 euros par mois. En ce qui concerne les communications, le coût mensuel (forfait) est de 409 € pour les fixes et les portables au lieu de 529 euros actuellement. Dans ce forfait, les appels sont illimités vers les fixes et un volume de 30 heures mensuelles vers les portables. Pour la flotte des portables, il est compris un volume global de 10 heures à partager.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le nouveau contrat Orange avec la société Xerox, à l'unanimité des membres présents.

Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Monsieur le Président rappelle que dans un premier temps, la CDCI avait proposé la suppression du syndicat, alors même que le syndicat et un certain nombre de collectivités avaient délibéré pour réaffirmer la légitimité du SITOM93. Monsieur le Président avant la réunion de la CDCI de janvier avait donc demandé un rendez-vous avec le Secrétaire Général de Préfecture pour défendre à nouveau les intérêts du syndicat. Avec une délégation du Bureau, monsieur Rouault a insisté sur les équilibres entre les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et Paris ainsi que sur les perspectives d'avenir. Cette réunion a été bénéfique, puisque lors de la réunion plénière de la CDCI, monsieur le préfet a décidé de retirer la proposition de suppression du syndicat. Par contre, monsieur le Préfet entend que le SITOM93 se conforme aux demandes de régularisations faites par la CRC dans son dernier rapport. À ce sujet, le point le plus sensible est la classification du syndicat dans une strate géographique. Ce point conditionne les emplois disponibles au SITOM93 et le niveau des indemnités des élus.

Monsieur Delrieu, tout en félicitant le Président pour sa combattivité, pense que le monsieur le Préfet laisse un sursis au SITOM93, et que les problèmes demeurent quant à la double compétence avec le SYCTOM. À ce propos, monsieur le Président précise que le Préfet devrait saisir les Présidents du SYELOM et du SYCTOM pour entamer une réflexion sur la réforme des statuts du SYCTOM.

Monsieur Souben souhaite que le syndicat soit d'une part, un relai naturel du SYCTOM et d'autre part un acteur majeur en Seine-Saint-Denis notamment dans le domaine de la prévention. Monsieur le Président complète ce souhait en expliquant que les dernières actions du syndicat (Les 30 ans, les journées techniques, les différentes réunions dans des communes différentes) s'inscrivent dans cette volonté.

Appel à projets scolaires.

Messieurs Souben et Perrot rapportent les conclusions de la commission de suivi qui s'est réunie le 11 février 2013 afin d'examiner cinq projets pour l'année 2012/2013 :

- Projet n°12/13/03 : Lycée Jean Moulin, Le Blanc-Mesnil
- Projet n°12/13/04 : Collège Robert Doisneau, Clichy-sous-Bois
- Projet n°12/13/05 : Collège Madame de Sévigné, Gagny
- Projet n°12/13/06 : Lycée Blanqui, Saint-Ouen
- Projet n°12/13/07 : Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois

Le montant total de ces subventions est de 9 881 euros ; Monsieur Perrot donne ensuite les détails de ces différents projets repris dans le tableau ci-après :

N° Projet	12/13/03	12/13/04	12/13/05	12/13/06	12/13/07
Structure Ville	Lycée Jean Moulin Le Blanc Mesnil	Collège Robert Doisneau Clichy-ss-Bois	Collège Mdme de Sévigné Gagny	Lycée Auguste Blanqui Saint-Ouen	Lycée Voillaume Aulnay-ss-Bois
				<i>poursuite du projet 2011-2012</i>	<i>poursuite du projet 2011-2012</i>
Présence d'une équipe projet	10 personnes, enseignants et aux cuisines	4 enseignants	10 personnes, enseignants et aux cuisines	une dizaine de professeurs	comité de suivi Agenda 21
Cible du projet	3 classes du lycée	1 classe de 4eme éco-référente	compostage des bio déchets du collège	classe de 2nde pour commencer	L'ensemble des élèves
Description du projet	Le lycée dans tous ses états	Mise en place du tri	Développement Durable au Collège	Comportements face aux risques et Eco-Responsabilités	
Actions prévues	- culture de potagers bios - compostage - recyclage créatif - sorties pédagogiques - mise en place du tri sélectif	- mise en place du tri - sensibilisation - visite	- actions anti gaspi (de mon assiette à ma planète) - mise en place du compostage - actions emblématiques (couverture carnets de correspondance...)	- ateliers tri sélectif et compost - mise en place du tri à la cuisine - liens avec le projet des Docks - mare, mur végétal, biodiversité	- actions anti gaspi (de mon assiette à ma planète) - mise en place du compostage (accompagnement Organéo) - mise en place du tri - reportage vidéo
Impacts	sensibilisation des élèves	tri des papiers	diminution des ordures ménagères	acquisition de compétences et sensibilisation des élèves	diminution des ordures ménagères sensibilisation des élèves
Méthodes d'évaluation	-	-	-	suivi des acquis et des projets	suivi du comité A21
Dépenses	- matériel potagers : 2256€ - recyclage : 325,8 € - Sorties : 2842€ - poubelles de tri sélectif : 4000 €	- achat de corbeilles : 126€ - visite centre de tri de Nanterre : 600 €	- achat composteur : 3033,27 €	- ateliers, visites, conférences 2000€ - Mare, mur végétal, jardin : 3000€ - Matériels et communication pour tri : 1000€ - formation premier secours : 1000€ - matériels (appareils photos, affiches) 1000€	acquisition de poubelles de tri pour les salles des professeurs : 880€ - acquisition du matériel de compostage : 2.500€ - édition de nouveaux autocollants pour le tri : 140€ - acquisition d'un broyeur 1.500€ - prestation Organéo pour le compostage : 5.000€ - intervention « De mon assiette à notre planète » : 3.000€ - financement de l'atelier vidéo pour le reportage sur le lycée : 4.000€ - animation semaine du développement durable et buffet : 600€ - fournitures (édition des affiches...) : 200€
Recettes	Subvention ville 1000€ Subvention région 4967,80€			Atlas : 1000€ Mairie : 1000 €	
Autres subventions demandées					
Commentaires de la commission de suivi					
Bilan Financier					
Dépenses	9 423,8 €	726,0 €	3 033,3 €	8 000,0 €	17 820,0 €
Recettes	5 968 €	0 €	0 €	2 000 €	14 000 €
Reste à financer	3 456 €	726 €	3 033 €	6 000 €	3 820 €
Assiette prise en compte	3 000 €	726 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Taux SITOM93 proposé	80%	80%	80%	70%	80%
Montant SITOM93	2 400 €	581 €	2 400 €	2 100 €	2 400 €
Reste à financer	1 056 €	145 €	633 €	3 900 €	1 420 €
			TOTAL subventions 9 881 €		

Monsieur Souben réitère sa demande pour que soit organisée une présentation de ces projets scolaires afin de mettre en valeur le travail exemplaire et de qualité effectué par les équipes enseignantes et les élèves. Cette manifestation permettrait de faire un bilan de toutes les actions que le SITOM93 a subventionné en choisissant une classe de primaire, de collège et de lycée représentative des actions. Monsieur Perrot indique que des contacts ont été pris avec le Conseil régional et le Conseil général pour monter une journée de restitution courant mai

Monsieur le Président pense également qu'il serait intéressant d'avoir une cartographie des bonnes pratiques des établissements en matière de tri indépendamment des actions de communication.

Sans autre question, les membres du Bureau acceptent que ce point soit proposé au prochain comité, à l'unanimité des membres présents.

Attribution d'une subvention pour un projet avec les bailleurs d'Aulnay-sous-Bois.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Perrot sur ce point. Le projet intitulé «le grand détournement du pain» qui est porté par le collectif de partenaires "Mieux Vivre Ensemble" (CMVE) créé en 2008. Il est composé d'acteurs multiples des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois comme les Bailleurs sociaux : Logement Francilien, France Habitation, Emmaüs Habitat, les Services municipaux de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, les services délégués de l'Etat, les centres sociaux etc..

"Le grand détournement du pain" traite d'une problématique récurrente identifiée dans ces quartiers, le jet de détritrus par les fenêtres et notamment le pain. Par l'intermédiaire du pain, le collectif souhaite sensibiliser la population au gaspillage alimentaire, au compostage partagé, au réemploi et à la consommation éco-responsable. Les objectifs sont de réduire la quantité de déchets jetés et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ce projet s'articule autour de 2 démarches complémentaires :

- Mener des actions de sensibilisation auprès des habitants sur la réduction des déchets.
- Mettre en place un système de collecte et de valorisation de pain permettant de créer une dynamique forte.

Ce projet est prévu pour une durée de trois ans, et bénéficie d'un cofinancement de la ville d'Aulnay, de la Région-Ile-de-France et du SYCTOM sur les dépenses correspondant à la partie sensibilisation à la prévention.

Monsieur Mage souhaite, avant de verser chaque année une subvention, que le travail effectué par le collectif soit contrôlé.

Monsieur le Président rend hommage aux élus, dans leur diversité, de la commune d'Aulnay-sous-Bois qui ont depuis longtemps œuvré pour développer les collectes sélectives et la prévention.

Sans autre question, les membres du Bureau acceptent que ce point soit proposé au prochain comité, à l'unanimité des membres présents.

Informations diverses.

Romainville :

Le Bureau du SYCTOM a accepté les conditions posées par Est-Ensemble sur l'évolution de ce projet. Le travail se poursuit avec les services de la Préfecture pour recaler le projet dans le cadre des autorisations d'exploiter. Par ailleurs, le contrat avec le titulaire du marché est en renégociation. Monsieur Souben précise que malgré tous les efforts du SYCTOM, l'association ARIVEM, prétend que ceux-ci tentent de passer en force. Le comité de pilotage d'Est-Ensemble s'est de nouveau réuni, mais avec peu de participants. Monsieur Mage à l'instar de monsieur Souben soutient que beaucoup de positions défavorables sont purement politiques et ne cherchent pas à rentrer dans un dialogue constructif.

Monsieur Souben souhaiterait que chaque composante politique publie un texte clarifiant sa position vis-à-vis de ce projet.

Blanc-Mesnil :

À la demande du Maire, une nouvelle réunion publique se tiendra le 4 avril. Un travail est en cours pour avoir une information permanente sur le projet (accueil, site internet etc...). Selon monsieur Souben, il faut deux types d'information, d'une part une vulgarisation pour la population qui souhaite s'informer sur les risques et d'autre part une information plus technique à destination des professionnels et des associations.

Congrès Méthéor

Sur ce point monsieur le Président donne la parole à monsieur Desnoyers. Celui-ci explique que les interventions ont tourné autour de la qualité de l'air et des composts. À ce sujet, le syndicat Sud Rhône Environnement a, depuis 5 ans, fait une expérimentation sur l'analyse des plantes et du sol ayant reçu du compost pour voir si les polluants migrent du sol vers la plante. À l'issue de cette expérimentation, aucun transfert n'a été détecté. Sur la qualité de l'air, il apparaît que les bâtiments des installations de compost ne sont pas étanches (norme imposée par le DTU). L'idée est de gérer les flux d'air afin que les odeurs ne stagnent pas dans les bâtiments.

Information sur les journées techniques 2013

Monsieur Perrot revient sur les points forts de l'année 2013 :

- Autour du 11 avril 2013 : réunion « prévention », en partenariat avec le SYCTOM. Une journée complète organisée en deux temps, le matin réservé aux porteurs de projets PLP des collectivités et l'après-midi destiné à approfondir un sujet précis à destination de tous les acteurs du territoire.
- Courant du mois de mai : journée de restitution des projets scolaires, en collaboration avec le Conseil général et le Conseil régional. L'idée est de mettre en lumière les projets soutenus par les différents partenaires.

- Autour du 4 octobre 2013 : 4^{ème} rencontre départementale des acteurs de la prévention des déchets. Une réunion de travail est prévue avec le Département afin de définir les thèmes abordés. Il semble intéressant de mettre en avant les actions du territoire d'Est Ensemble pour cette édition.
- Novembre 2013 : Rencontre sur les résultats de la 3^{ème} campagne de caractérisation avec mise en lumière des actions possibles.

Point sur les subventions 2012.

En ce qui concerne les subventions, monsieur Perrot précise que depuis 2012, le SITOM93 a commencé un nouveau partenariat avec la Région et le Conseil général, le taux de subvention de 50% porte uniquement sur les actions techniques. Cette année, la convention avec la Région a été modifiée pour s'assurer un financement à 80% des actions prévention.

En conclusion de ce Bureau, monsieur le Président rappelle qu'au mois de mars, deux nouveaux techniciens vont intégrer l'équipe du SITOM93.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures 15.